

Le - 6 AVR, 2018

LE MAIRE DE MAUREILLAS-LAS-ILLAS

A

Monsieur le Président
du Centre de Gestion des PO
Comité Technique
6 Rue de l'Ange
B.P. 901
66901 PERPIGNAN



OBJET : Saisine du Comité Technique

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Comité Technique sur la suppression et la création de postes au sein de la Collectivité Territoriale de la Commune de Maureillas Las Illas :

Création des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif à Temps Complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^o classe à Temps Complet

Suppression des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^o classe à Temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique à Temps Complet
- 1 poste d'agent en contrat aidé

En vous remerciant, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

LE MAIRE,
André BORDANEIL



2018/009

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREILLAS LAS ILLAS
SEANCE DU 12 AVRIL 2018**

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

L'an deux mille dix-huit et le douze Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la **Mairie de Maureillas**, en session ordinaire du mois d'AVRIL sous la Présidence de Monsieur **André BORDANEIL**, Maire.

PRESENTS : MM. BATAILLE Nicolas, BORDANEIL André, BRUGAT Alexandrine, COPPOLANI Antoine, COSTE Martine, FALFOUL ép. MAHÉ Samia, HOWSON Margaret, LAPORTE Martine, MALIRACH Armand, MAYDAT Philippe, ORTIZ Jean, PAYROT José, RAYMOND-RIBAS Mélodie, SAUPIQUE Jean-Jacques, SIMON Christophe, SOLER Carmen, VÉHI Francine, ZIELYK Michel.

ABSENTS EXCUSES : MM. CAMPS Florence, KLUSKA Michel, PANABIERES Vincent

ABSENTS : MM. ERRE Georges, LHUILLERY Danièle

PROCURATIONS : Mme CAMPS Florence à M. BORDANEIL André
M. KLUSKA Michel à M. ZIELYK Michel
M. PANABIERES Vincent à M. COPPOLANI Antoine

SECRETAIRE : Mme BRUGAT Alexandrine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19/10/2017. Il précise que suite à un départ en retraite, à des avancements de grade et à la fin d'un Contrat à Durée Déterminée (Contrat aidé), il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif à Temps Complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^o classe à Temps Complet

Suppression des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^o classe à Temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique à Temps Complet
- 1 poste d'agent en contrat aidé

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que le tableau des effectifs au 12 AVR. 2018 2018 est le suivant :

➤ **AGENTS TITULAIRES** :

Attaché Principal Temps Complet	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe Temps complet	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe Temps Complet	1
Rédacteur Temps Complet	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^o classe Temps Complet	1
Adjoint Administratif Temps Complet	2
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe Temps Complet	1
Brigadier-Chef Principal Temps Complet	1
Brigadier-Chef Temps Complet	1
Agent de Maîtrise Principal Temps complet	1
Agent de Maîtrise Temps Complet	7
ASEM Principal de 1 ^{ère} classe Temps Complet	1
Adjoint Technique Territorial Temps Complet	5
Adjoint Technique Territorial Temps non Complet	1
Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe Temps Complet	1
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe Temps Complet	4
Adjoint d'Animation Territorial Temps Complet	3
Soit 33 agents : 29 catégories C, 3 catégories B, 1 catégorie A	

Il est rappelé que le tableau des effectifs permanents est complété par le tableau des AGENTS CONTRACTUELS occupant des emplois non permanents.

Agents recrutés pour un besoin occasionnel ou pour remplacer un titulaire momentanément absent :	
Agents de Droit Public en Contrat à durée indéterminée temps complet	1
Agent de Droit Public en Contrat à Durée Déterminée Temps non complet	1
Agents en Contrat aidé (1 agent à temps complet, 2 agents à temps non complet)	3

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération,
- **DIT que** la présente délibération sera transmise à M. le Préfet,
- **DIT qu'**elle fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré à MAUREILLAS LAS ILLAS,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
LE MAIRE,



Le Maire de MAUREILLAS LAS ILLAS certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux Articles 48 et 56 de la Loi du 5 Avril 1884. LE MAIRE. Le Maire de MAUREILLAS LAS ILLAS, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour un excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat. Précision faite que la requête présentée fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du Code Général des impôts ou à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Le - 5 JUIN 2018

LE MAIRE DE MAUREILLAS-LAS-ILLAS

A

Monsieur le Président
du Centre de Gestion des PO
Comité Technique
6 Rue de l'Ange
B.P. 901
66901 PERPIGNAN

OBJET : Saisine du Comité Technique

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Comité Technique sur la suppression et la création de postes au sein de la Collectivité Territoriale de la Commune de Maureillas Las Illas :

Suppression des postes suivants :

**- 2 postes Contrat aidé : 1 poste Contrat d'Avenir (fin de contrat)
1 poste Contrat Unique d'Insertion (fin de contrat)**

24/11

En vous remerciant, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

LE MAIRE,
André BORDANEIL

L'adjoint,
Jean-Jacques SAUPIQUE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREILLAS LAS ILLAS
SEANCE DU 13 JUIIN 2018**

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

L'an deux mille dix-huit et le treize Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Maureillas, en session ordinaire du mois de JUIN sous la Présidence de Monsieur André BORDANEIL, Maire.

PRESENTS : MM. BORDANEIL André, BRUGAT Alexandrine, ERRE Georges, FALFOUL ép. MAHÉ Samia, LAPORTE Martine, MALIRACH Armand, ORTIZ Jean, PANABIERES Vincent, PAYROT José, RAYMOND-RIBAS Mélodie, SAUPIQUE Jean-Jacques, SIMON Christophe, SOLER Carmen, VÉHI Francine, ZIELYK Michel.

ABSENTS EXCUSES : MM. COPPOLANI Antoine, COSTE Martine, HOWSON Margaret, KLUSKA Michel, MAYDAT Philippe

ABSENTS : MM. BATAILLE Nicolas, CAMPS Florence, LHUILLERY Danièle

PROCURATIONS : M. COPPOLANI Antoine à M. PAYROT José
Mme COSTE Martine à Mme SOLER Carmen
Mme HOWSON Margaret à M. ZIELYK Michel
M. KLUSKA Michel à M. SAUPIQUE Jean-Jacques
M. MAYDAT Philippe à M. ORTIZ Jean

SECRETARE : Mme BRUGAT Alexandrine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12/04/2018. Il précise que suite des fins de Contrats à Durée Déterminée (Contrats aidés), il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression des postes suivants :

- 2 postes en Contrat aidé : - 1 poste en Contrat d'Avenir
- 1 poste en Contrat Unique d'Insertion

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE que le tableau des effectifs au 13 Juin 2018 est le suivant :

➤ **AGENTS TITULAIRES** :

Attaché Principal Temps Complet	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe Temps complet	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe Temps Complet	1
Rédacteur Temps Complet	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^o classe Temps Complet	1
Adjoint Administratif Temps Complet	2
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe Temps Complet	1
Brigadier-Chef Principal Temps Complet	1
Brigadier-Chef Temps Complet	1
Agent de Maîtrise Principal Temps complet	1
Agent de Maîtrise Temps Complet	7
ASEM Principal de 1 ^{ère} classe Temps Complet	1
Adjoint Technique Territorial Temps Complet	5
Adjoint Technique Territorial Temps non Complet	1
Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe Temps Complet	1
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe Temps Complet	4
Adjoint d'Animation Territorial Temps Complet	3
Soit 33 agents : 29 catégories C, 3 catégories B, 1 catégorie A	



Il est rappelé que le tableau des effectifs permanents est complété par le tableau des AGENTS CONTRACTUELS occupant des emplois non permanents.

Agents recrutés pour un besoin occasionnel ou pour remplacer un titulaire momentanément absent :	
Agent de Droit Public en Contrat à Durée Indéterminée Temps Complet	1
Agent de Droit Public en Contrat à Durée Déterminée Temps non complet	1
Agent en Contrat aidé Temps complet	1

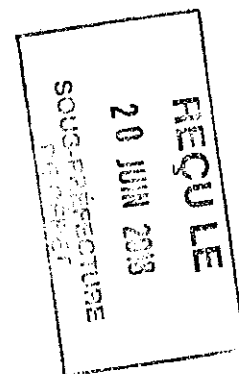
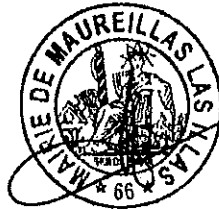
Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération,
- **DIT que** la présente délibération sera transmise à M. le Préfet,
- **DIT qu'elle** fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré à MAUREILLAS LAS ILLAS,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
LE MAIRE,



Le Maire de MAUREILLAS LAS ILLAS certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux Articles 48 et 56 de la Loi du 5 Avril 1884. LE MAIRE, Le Maire de MAUREILLAS LAS ILLAS, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour un excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat. Précision faite que la requête présentée fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du Code Général des impôts ou à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

Le - 5 JUIL. 2018

LE MAIRE DE MAUREILLAS-LAS-ILLAS

A



Monsieur le Président
du Centre de Gestion des PO
Comité Technique
6 Rue de l'Ange
B.P. 901
66901 PERPIGNAN

OBJET : Saisine du Comité Technique

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Comité Technique sur la suppression et la création de postes au sein de la Collectivité Territoriale de la Commune de Maureillas Las Illas :

Suppression du poste suivant :

- 1 poste en Contrat aidé Temps Complet

Création du poste suivant :

- 1 poste en Contrat aidé Temps Non Complet

En vous remerciant, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

LE MAIRE,
André BORDANEIL



Le - 5 SEP. 2018

LE MAIRE DE MAUREILLAS-LAS-ILLAS

A



Monsieur le Président
du Centre de Gestion des PO
Comité Technique
6 Rue de l'Ange
B.P. 901
66901 PERPIGNAN

OBJET : Saisine du Comité Technique

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Comité Technique concernant la délibération suivante en vue du Conseil Municipal de Septembre 2018 :

- Modification du tableau des effectifs.

En vous remerciant, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

LE MAIRE,
André BORDANEIL



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREILLAS LAS ILLAS
SEANCE DU 2018**

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

L'an deux mille dix-huit et le **treize Juin** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la **Mairie de Maureillas**, en session ordinaire du mois de JUIN sous la Présidence de Monsieur **André BORDANEIL**, Maire.

PRESENTS : MM. **BORDANEIL** André, **BRUGAT** Alexandrine, **ERRE** Georges, **FALFOUL** ép. **MAHÉ** Samia, **LAPORTE** Martine, **MALIRACH** Armand, **ORTIZ** Jean, **PANABIERES** Vincent, **PAYROT** José, **RAYMOND-RIBAS** Mélodie, **SAUPIQUE** Jean-Jacques, **SIMON** Christophe, **SOLER** Carmen, **VÉHI** Francine, **ZIELYK** Michel.

ABSENTS EXCUSES : MM. **COPPOLANI** Antoine, **COSTE** Martine, **HOWSON** Margaret, **KLUSKA** Michel, **MAYDAT** Philippe

ABSENTS : MM. **BATAILLE** Nicolas, **CAMPS** Florence, **LHULLERY** Danièle

PROCURATIONS : M. **COPPOLANI** Antoine à M. **PAYROT** José
Mme **COSTE** Martine à Mme **SOLER** Carmen
Mme **HOWSON** Margaret à M. **ZIELYK** Michel
M. **KLUSKA** Michel à M. **SAUPIQUE** Jean-Jacques
M. **MAYDAT** Philippe à M. **ORTIZ** Jean

SECRETAIRE : Mme **BRUGAT** Alexandrine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13/06/2018. Il précise que suite des fins de Contrats à Durée Déterminée, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression du poste suivant :

- 1 poste en Contrat aidé Temps Complet

Création du poste suivant :

- 1 poste en Contrat aidé Temps Non Complet

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que le tableau des effectifs au 2018 est le suivant :

➤ **AGENTS TITULAIRES** :

Attaché Principal Temps Complet	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe Temps complet	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe Temps Complet	1
Rédacteur Temps Complet	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^o classe Temps Complet	1
Adjoint Administratif Temps Complet	2
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe Temps Complet	1
Brigadier-Chef Principal Temps Complet	1
Brigadier-Chef Temps Complet	1
Agent de Maîtrise Principal Temps complet	1
Agent de Maîtrise Temps Complet	7
ASEM Principal de 1 ^{ère} classe Temps Complet	1
Adjoint Technique Territorial Temps Complet	5
Adjoint Technique Territorial Temps non Complet	1
Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe Temps Complet	1
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe Temps Complet	4
Adjoint d'Animation Territorial Temps Complet	3
Soit 33 agents : 29 catégories C, 3 catégories B, 1 catégorie A	

Il est rappelé que le tableau des effectifs permanents est complété par le tableau des AGENTS CONTRACTUELS occupant des emplois non permanents.

Agents recrutés pour un besoin occasionnel ou pour remplacer un titulaire momentanément absent :	
Agent de Droit Public en Contrat à Durée Indéterminée Temps Complet	1
Agent de Droit Public en Contrat à Durée Déterminée Temps non complet	1
Agent en Contrat aidé Temps non complet	1

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet,
- **DIT** qu'elle fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour : Contre : Abstention :

Fait et délibéré à MAUREILLAS LAS ILLAS,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

